

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 12 MARS 2019**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 8 MARS 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice adjointe du service des affaires juridiques et du greffe, agissant comme greffière, sont également présents.

2019-130 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Au sujet inscrit à l'item 10.16 nous devrions lire Parkland au lieu de Parkdale ;
- Au sujet inscrit à l'item 30.04 dans la version anglaise nous devrions y lire « Cartier » et non « Carter » ;
- Au sujet inscrit à l'item 30.05 dans la version anglaise on devrait y lire « roof » à la place de « road » ;
- Au sujet inscrit à l'item 30.17 dans la version anglaise on devrait y lire « planting » à la place de « seeding » ;
- Au sujet inscrit à l'item 30.18 dans la version anglaise on devrait y lire « planting » à la place de « seeding » ;
- Au sujet inscrit à l'item 30.29 dans la version anglaise on devrait y lire « rental » à la place de « location » ;
- Ajout d'un sujet sous l'item « Varia » 60.01 : Octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels pour le réaménagement des bureaux d'ingénierie et finances à l'hôtel de ville à « Nadeau Nadeau Blondin architectes Inc. », pour un montant total de 138 107,97 \$, taxes incluses.

2019-131 APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2019.

2019-132 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX – RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE DU 31 JANVIER 2019

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif jeunesse du 31 janvier 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-133 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE
POINTE-CLAIRE DU 7 FÉVRIER 2019

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire du 7 février 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-134 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Claude Arsenault :

- Plan de conservation du site patrimonial de la pointe Claire : est-ce que le document est final ou est-il possible de le bonifier ?

Madame Louise Bissonnette :

- Projet de l'Église Copte : inquiétudes quant aux espaces de stationnement et l'enlèvement de la statue de la Sainte-Vierge.

Madame Genny Gomes :

- Date de l'appel de la décision du comité de démolition dans le dossier de l'avenue Walton.

Monsieur Edward Wilson :

- Nouvelle signalisation sur l'avenue Alston pour virage à gauche ;
- Règles de fonctionnement du comité de circulation quant à la présence du public.

Monsieur Félix Fiorello :

- La possibilité d'avoir des représentants sur place lors d'un référendum ;
- Le nombre de salles au centre communautaire prévues au projet de l'Église Copte.

Madame Fiorello :

- Concernant le projet de l'Église Copte :
- Taux d'implantation au sol ;
- Stationnement sur la rue ;
- Contrôle du nombre de personnes à l'intérieur du bâtiment ;
- Endroit de chargement et de déchargement.

Madame Tracy McBean :

- Item 20.11 : implication de la Société de protection du patrimoine de Pointe-Claire ;
- La possibilité de mettre sur pied un comité sur le patrimoine ;
- La disponibilité du rapport suite à la consultation sur le stationnement dans le Village ;

Madame Bea Tarcsy :

- L'enlèvement de la neige et de la glace.

Madame Michèle Lesage :

- Consultations publiques concernant le PPU et le Code villageois ;
- Disponibilité du rapport ;
- Coût des consultations ;
- La différence des dépliants de convocation pour les commerçants et les citoyens ;
- La finalisation du Code Villageois.

Monsieur Normand Lapointe :

- Le niveau de précision du procès-verbal du comité de démolition.

Monsieur Lesage :

- Transparence à l'hôtel de ville.

Père Peter Saad :

- Concernant le projet d'agrandissement de l'Église Copte : possibilité de tenir une rencontre avec le Maire et les résidents du secteur pour expliquer le projet.

Monsieur Stéphane Licari :

- Avis du comité de démolition dans le dossier du « Pionnier » et des documents disponibles, tant sur le site web de la Ville qu'à l'hôtel de ville.

Monsieur Levine :

- Demande que le conseil de la Ville demande au conseil d'Agglomération de cesser de financer « Vélo Québec » à moins que les participants ne soient invités à recueillir des fonds pour des organismes de bienfaisance.

2019-135

DÉPÔT ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712-17 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2019

Monsieur le conseiller Cousineau dépose un règlement modifiant le Règlement PC-2712-17 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2019 ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-136 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-1495 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE SUR LES NUISANCES, EN CE QUI CONCERNE LE DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE ET LE MONTANT DES AMENDES DE CERTAINES INFRACTIONS

Madame la conseillère Homan dépose un règlement modifiant le Règlement PC-1495 de la Ville de Pointe-Claire sur les nuisances, en ce qui concerne le déblaiement de la neige et le montant des amendes de certaines infractions ;

Madame la conseillère Homan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-137 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE, SERVICES DE L'INGÉNIERIE ET DES FINANCES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 250 000 \$ À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Stork dépose un règlement décrétant des travaux de réaménagement de bureau à l'hôtel de ville, services de l'ingénierie et des finances ainsi qu'un emprunt de 1 250 000 \$ à cette fin ;

Monsieur le conseiller Stork donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-138 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 300 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT D'UN CHARGEUR SUR ROUES

Monsieur le conseiller Bissonnette dépose un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 300 000 \$ pour le remplacement d'un chargeur sur roues ;

Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-139 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 2 010 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT ET LA MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

Monsieur le conseiller Cousineau dépose un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 2 010 000 \$ pour le remplacement et la mise à niveau de la flotte de véhicules ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-140 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE, D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE, D'UNE HALTE CYCLISTE ET D'UN ESPACE VERT AU SUD DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE L'AVENUE ALSTON ET LE BOULEVARD SAINT-JEAN, AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 231 000 \$ À CES FINS

Monsieur le conseiller Bissonnette dépose un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'aménagement d'une piste cyclable, d'une halte cycliste et d'un espace vert au sud du boulevard Hymus, entre l'avenue Alston et le boulevard Saint-Jean, ainsi qu'un emprunt au montant de 1 231 000 \$ à ces fins. ;

Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-141 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2662 RELATIVEMENT AUX ENTENTES DE TRAVAUX MUNICIPAUX, DANS LA MESURE OÙ IL S'APPLIQUE AU SECTEUR SITUÉ AU SUD DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE L'AVENUE ALSTON ET LE BOULEVARD SAINT-JEAN (ZONES Pa59, Re33, Re34, Rf4 ET Rf5)

Monsieur le conseiller Webb dépose un règlement modifiant le Règlement PC-2662 relativement aux ententes de travaux municipaux, dans la mesure où il s'applique au secteur situé au sud du boulevard Hymus, entre l'avenue Alston et le boulevard Saint-Jean (zones Pa59, Re33, Re34, Rf4 et Rf5) ;

Monsieur le conseiller Webb donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-142 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉPARATION AU CENTRE CULTUREL STEWART HALL AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$ À CETTE FIN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un règlement décrétant divers travaux de réparation au centre culturel Stewart Hall ainsi qu'un emprunt de 1 100 000 \$ à cette fin.

2019-143 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2890 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 (BANCS COMMÉMORATIFS)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2890 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2019.

2019-144 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES MATÉRIAUX DE PAVAGE AUTORISÉS DANS LES AIRES DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURES ET LES VOIES D'ACCÈS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseiller Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les matériaux de pavage autorisés dans les aires de stationnements extérieures et les voies d'accès.

2019-145 DÉPÔT – RAPPORTS DU GREFFIER SUR LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT TENUE LE 18, 19, 20 ET 21 FÉVRIER 2019 À
L'ÉGARD DES RÈGLEMENTS PC-2897 ET PC-2898

Les rapports du greffier pour la procédure d'enregistrement tenue le 18, 19, 20 et 21 février 2019 à l'égard des Règlements PC-2897 et PC-2898 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-146 APPROBATION – PIIA – 112, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-
LAKESHORE ET 362, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU QUE les demandes pour les projets suivants ont rencontré les objectifs et critères qui sont établis dans le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale présentés à sa réunion du 3 décembre 2018 et du 6 février 2019 ;

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les demandes pour les projets mentionnés ci-dessous conformément à toutes les règles municipales applicables et sujets aux conditions mentionnées dans la section « description » du dossier décisionnel 19-613-13001 :

112, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore :

- L'ajout d'un troisième étage à la maison existante, la construction d'une terrasse orienté vers le lac, la rénovation du revêtement et au remplacement de quelques fenêtres.

362, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore :

- L'ajout d'un deuxième étage dans la section ouest de la maison existante, le remplacement de la toiture, du revêtement, des portes, des fenêtres, la modification des ouvertures et l'ajout d'un balcon arrière.

2019-147 APPROBATION – PIIA – 16, AVENUE KING, 6, AVENUE FLORENCE, 90, AVENUE DE BRESLAY, 342A, AVENUE SAINT-LOUIS ET 342B, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU QUE les demandes pour les projets suivants ont rencontré les objectifs et critères qui sont établis dans le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale présentés à sa réunion du 5 novembre 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les demandes pour les projets mentionnés ci-dessous conformément à toutes les règles municipales applicables et sujets aux conditions mentionnées dans la section « description » du dossier décisionnel 19-613-12860 :

16, avenue King :

- Construction d'une nouvelle maison unifamiliale.

6, avenue Florence :

- Construction d'une nouvelle maison unifamiliale.

90, avenue de Breslay :

- Construction d'une nouvelle maison unifamiliale.

342A, avenue Saint-Louis :

- Construction d'une nouvelle maison unifamiliale.

342B, avenue Saint-Louis :

- Construction d'une nouvelle maison unifamiliale.

2019-148 APPROBATION – PIIA – 3, AVENUE WAVERLEY

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 3, avenue Waverley, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 28 janvier 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 7, 16 et 18 janvier 2019 :

- Élévation avant_2019-01-16 ;
- Élévations_2019-01-07 ;
- Esquisse-Pres 3D_2019-01-07 ;
- Implantation_2019-01-18 ;

et ce, relativement au remplacement du porche en pierre par un porche en bois plus pâle et des escaliers, au 3, avenue Waverley, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000,00\$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-149 **APPROBATION – PIIA - 225, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–
LAKESHORE**

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 225, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 28 janvier 2018 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 19 novembre 2018 et 21 et 22 janvier 2019 :

- Plan d'implantation révisé_2019-01-22 ;
- Plans complets_8_2018-11-19 ;
- sellyn residence_2019-01-21 ;

et ce, relativement à la démolition et la construction d'une nouvelle maison au 225, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 14 300,00\$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-150 REFUS – PIIA – 51, AVENUE PARKLAND

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 51, avenue Parkland, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 28 janvier 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 22 janvier 2019 :

- Plan implantation_2019-01-22 ;
- Plans architecture_2019-01-22 ;

en ce qui concerne la démolition du bungalow existant et à la construction d'une nouvelle maison familiale de deux étages avec un garage double attaché au 51, avenue Parkland, puisque ces documents ne sont pas conformes aux critères suivants du Chapitre 3 du Règlement PC-2787 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale :

- 10) Tout nouveau bâtiment ou tout projet majeur de rénovation devrait s'intégrer harmonieusement à son milieu d'insertion et être compatible aux bâtiments voisins ; il devrait être d'une hauteur, d'une échelle et d'un volume similaires à ceux des autres bâtiments du secteur et respectueux de l'ensemble architectural d'origine. Lorsqu'un nouveau vocabulaire architectural est introduit dans un voisinage donné, la Ville sera le seul juge de sa compatibilité et de sa conformité au présent critère ;
- 11) Autant dans son volume que dans les dimensions de ses composantes (murs, fenêtres, toiture, tourelle, portique, etc.), un nouveau bâtiment, un bâtiment modifié ou un ajout à un bâtiment existant ne devrait pas dominer exagérément un bâtiment voisin ;
- 13) Dans les quartiers qui se caractérisent par la diversité de typologie et des styles d'architecture, une maison devrait avoir sa propre personnalité architecturale et se distinguer, autant par son plan que par son traitement architectural, des autres maisons sur la même rue ou intersection. Sa conception devrait à la fois viser la qualité et l'originalité, tout en référant l'architecture traditionnelle et les caractéristiques typiques des bâtiments voisins.
- 16) Tout projet de construction, d'ajout ou de modification devrait utiliser un vocabulaire architectural sobre et cohérent, où les éléments architecturaux s'harmonisent entre eux. Un nombre excessif de formes, de styles et d'éléments décoratifs, tels que les arches, les frontons à pignons, les imitations de clefs de voûte, etc., ou une combinaison d'éléments disparates destinés à attirer l'attention au détriment des autres maisons dans la rue ou dans le voisinage, sont à éviter. Les éléments ostentatoires, les portes et les fenêtres monumentales ou hors de proportion et les portiques avec colonnades ne sont pas favorisés.

- 19) Les matériaux ou les combinaisons de matériaux devraient dénoter un souci de qualité, d'authenticité et de sobriété et devraient, de façon générale, correspondre aux matériaux déjà couramment utilisés dans le voisinage. Le choix des matériaux devrait également se faire en fonction de ce qui était typiquement utilisé à l'époque de la construction du quartier. La texture et la couleur de la pierre, naturelle ou d'imitation, devraient s'apparenter à celles de la pierre naturelle de la région. La Ville pourra refuser le choix d'une couleur d'un matériau s'il est jugé que cette couleur n'est pas compatible avec le caractère du voisinage.
- 21) Un bâtiment ne devrait pas présenter de grandes surfaces planes ou aveugles non plus que de multiples ou grandes portes de garage prédominantes en façade ou en saillie. Dans les quartiers où les garages multiples, larges ou en saillie sont peu courants, l'accès à un tel garage devrait être divisé en deux portes simples et décomposé en plusieurs éléments de design pour éviter les grandes surfaces unies. Les garages dont l'accès est sur un mur latéral, et les garages détachés, sont encouragés.

2019-151 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 353, BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la propriété sise au 353, boulevard Brunswick, pour permettre un troisième accès véhiculaire plutôt que le nombre maximal autorisé de deux (2) accès.

2019-152 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 106, AVENUE PARKDALE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la propriété sise au 106, avenue Parkdale, pour permettre un perron d'une superficie représentant 8% de la superficie d'implantation du bâtiment principal plutôt que le maximum permis de 5% de la superficie d'implantation du bâtiment principal.

2019-153 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 60, AVENUE MOUNT PLEASANT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la propriété sise au 60, avenue Mount Pleasant, pour permettre un accès véhiculaire d'une largeur de 8,2 m (27 pi) plutôt que la largeur maximale permise de 6,1 m (20 pi).

2019-154 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 24 JANVIER 2019 AU 19 FÉVRIER 2019 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 24 JANVIER 2019 AU 19 FÉVRIER 2019

La liste des amendements budgétaires pour la période du 24 janvier 2019 au 19 février 2019 et le registre des chèques pour la période du 24 janvier 2019 au 19 février 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-155 DÉPÔT – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS

Le rapport d'activités du trésorier est déposé en vertu de la *Loi sur les élections* et les membres du conseil en prennent acte.

2019-156 DÉPÔT – RAPPORT DES REMBOURSEMENTS À TITRE DES FRAIS DE RECHERCHES ET DE SOUTIEN POUR LES CONSEILLERS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Le rapport des remboursements des frais de recherches et de soutien pour les conseillers de la Ville de Pointe-Claire est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2019-157 AUTORISATION – LA FERMETURE ET LE TRANSFERT DES SOLDES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES ASSOCIÉS À DES POSTES DE RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT POUR LESQUELS LES PROJETS, TRAVAUX OU ACHATS D'ÉQUIPEMENT SONT COMPLÉTÉS OU ANNULÉS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser le virement, en faveur du surplus non autrement approprié de la Ville, de certains montants totalisant la somme de 422 555,81 \$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles » sous la rubrique « Postes liés à des réserves » et figurant à l'annexe 1 du document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 19-134-12952 ;

D'autoriser le virement, en faveur de postes de réserves déjà existants, de certains montants totalisant la somme de 441 639,33 \$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles à transférer (ou à renommer) » sous la rubrique « Postes liés à des réserves » et figurant à l'annexe 2 du document annexé en pièce jointe au présent dossier décisionnel ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires afférents, tel qu'indiqué à ce même document.

D'autoriser le virement, en faveur du fonds de roulement, de certains montants totalisant la somme de 6 873,02 \$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles » sous la rubrique « Postes liés à des projets financés par le fonds de roulement », mais qui demeurent excédentaires après la réalisation des projets, le tout tel qu'indiqué à l'annexe 1 du document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 19-134-12952 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires afférents, tel qu'indiqué à ce même document.

2019-158 AUTORISATION – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser le personnel de la Ville de Pointe-Claire à présenter une demande d'aide financière Programme de gestion des actifs municipaux auprès de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) pour la stratégie et la gouvernance de la gestion des actifs ;

D'autoriser la Ville à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Préparation de la stratégie de gestion des actifs ;
- Cadre de gouvernance de la gestion des actifs ;

D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à consacrer 20 000 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

2019-159 AUTORISATION – LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À SIGNER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, DANS LE CADRE DU PROJET D’ATELIERS ÉDUCATIFS, EN PARTENARIAT AVEC LE « FONDS MADELEINE-AUCLAIR »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D’autoriser le directeur des travaux publics à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du projet d’ateliers éducatifs, en partenariat avec le « Fonds Madeleine-Auclair », pour un montant total de 4 700 \$;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-996 comme contrepartie monétaire de la part de la Ville de Pointe-Claire pour le même projet.

2019-160 APPROPRIATION – UNE SOMME TOTAL DE 100 000 \$ POUR LE DÉMANTÈLEMENT DE LA ROULOTTE ACTUELLEMENT INSTALLÉE À L’INSPECTION – SÉCURITÉ PUBLIQUE AINSI QUE L’ACHAT ET L’INSTALLATION D’UNE UNITÉ DE ROULOTTE DE CHANTIER NEUVE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D’approprier, à même le surplus du fonds général non autrement approprié, une somme total de 100 000 \$ pour le démantèlement de la roulotte actuellement installée à l’Inspection – Sécurité publique ainsi que pour l’achat et l’installation d’une unité de roulotte de chantier mobile neuve tel que stipulé dans le dossier décisionnel 18-291-12579 (résolution 2019-033) ;

D’affecter cette somme de 100 000 \$ au projet d’achat d’une roulotte pour l’Inspection – Sécurité publique ;

D’autoriser le directeur du service des finances et trésorier à créer le poste budgétaire et à y inscrire le montant indiqué.

2019-161 APPROBATION – RÉMUNÉRATION PAYABLE AUX MEMBRES DU PERSONNEL RÉFÉRENDAIRE DEVANT ÊTRE EN FONCTION À L’OCCASION DU RÉFÉRENDUM DU 7 AVRIL 2019 (RÈGLEMENT PC-2775-53.2 – ÉGLISE COPTE – ANGLE DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE ET DU BOULEVARD DES SOURCES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D’approuver le tarif de rémunération ou allocations payables aux membres du personnel électoral pour les fonctions qu’ils exerceront à l’occasion du référendum du 7 avril 2019, conformément à ce qui apparaît à la section « justification » du dossier décisionnel 19-143-12821.

2019-162 APPROBATION – PROPOSITION CONCERNANT À LA VALEUR IMPOSABLE (12 900 000 \$) DE L’IMMEUBLE SIS AU 325, AVENUE AVRO (SAPA CANADA LIMITED)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseiller Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D’approuver la proposition relative à la valeur imposable de l’immeuble sis au 325, avenue Avro (SAPA Canada Ltée) afin que la valeur de cet immeuble soit entérinée par le Tribunal Administratif du Québec au montant de 12 900 000 \$.

2019-163 APPROBATION – OFFRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (PG DU QUÉBEC) POUR UN MONTANT DE 102 792 \$ POUR L'EXPROPRIATION D'UNE PART DU LOT 2 526 982 (LOT VACANT SIS LE LONG DE LA VOIE FERRÉE « DONEY SPUR », À L'OUEST DE L'AVENUE DOYON) MESURANT 432,1 MÈTRES CARRÉS ET L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE SUR UNE PART DU LOT 2 526 982 (MAINTENANT CONNU COMME LE LOT 6 192 137) MESURANT 168,8 MÈTRES CARRÉS (RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM))

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver l'offre du Procureur Général du Québec (PG du Québec), pour un montant de 102 792 \$ pour l'expropriation d'une part du lot 2 526 982 (lot vacant sis le long de la voie ferrée « doney spur » à l'ouest de l'avenue Doyon) mesurant 432,1 mètres carrés et l'établissement d'une servitude sur une part du lot 2 526 982 (maintenant connu comme le lot 6 192 137) mesurant 168,8 mètres carrés, comme ils apparaissent sur le plan AA-2506-154-16-0001-B-3, préparé par monsieur Normand Fournier, arpenteur-géomètre pour le Québec, lequel est attaché au dossier décisionnel 19-141-12928, le tout autorisé pour la réalisation du projet « Réseau Express Métropolitain (REM) ».

2019-164 ADOPTION – PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE LA POINTE CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter le Plan de conservation du site patrimonial de la pointe Claire, tel qu'attaché au dossier décisionnel 19-611-12809.

2019-165 APPROBATION – MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC., SUITE À LA RÉOLUTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF DU CLUB LORS DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser les changements aux articles 6.1 et 7.4 des règlements généraux du Club Aquatique de Pointe-Claire Inc., suite à la résolution du conseil administratif de club lors de sa réunion du 17 janvier 2019.

2019-166 AUTORISATION – NEUVIÈME DÉGUSTATION ANNUELLE DE VINS « À LA SANTÉ DU PARRAINAGE » QUI AURA LIEU LE 11 AVRIL 2019 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE « SARTO-DESNOYERS » À DORVAL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Belvedere, mesdames les conseillères Homan et Stainforth et messieurs les conseillers Bissonnette et Cowan, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la neuvième dégustation annuelle de vins « À la santé du parrainage » qui aura lieu le 11 avril 2019 au centre communautaire « Sarto-Desnoyers » à Dorval, au montant de 100 \$ par billet, pour un montant total de 500 \$;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par le maire et les conseillers, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12738, émis le 30 janvier 2019.

2019-167 AUTORISATION – ACTIVITÉ « GOÛTER AMCAL » QUI AURA LIEU
LE 8 AVRIL 2019

ATTENDU QU'il convient d'assurer la représentation de la Ville lors de l'événement «Goûter Amcal» ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Belvedere, mesdames Thorstad-Cullen et Homan, et messieurs les conseillers Bissonnette, Stork et Cowan à représenter la Ville de Pointe-Claire à l'activité «Goûter Amcal» qui aura lieu le 8 avril 2019 pour venir en aide aux familles ;

D'autoriser l'achat de six (6) billets au coût de 100 \$ chacun, pour un total de 600 \$, et que la Ville en rembourse les frais engagés, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12798, émis le 30 janvier 2019.

2019-168 AUTORISATION – COLLOQUE « LES ARTS ET LA VILLE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser madame Micheline Bélanger, Planificatrice - Arts, culture et bibliothèques, soit autorisée à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque de « Les arts et la Ville » du 5 au 7 juin 2019 à Vaudreuil-Dorion ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer ces dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-702-20-313 et 02-702-20-361, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12762, émis le 6 février 2019.

2019-169 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – « MEALS ON WHEELS »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 1 000 \$ à l'organisme « Meals on Wheels » en reconnaissance du travail effectué par madame Brenda Murphy qui a récemment remporté la « médaille du souverain pour bénévoles » ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12839, émis le 30 janvier 2019.

2019-170 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – ÉCOLE SECONDAIRE
FÉLIX-LECLERC

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 200 \$ à l'école secondaire Félix-Leclerc afin de les aider à défrayer les dépenses associées avec le coût d'une murale artistique sur un mur extérieur de l'école ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12877, émis le 1^{er} février 2019.

2019-171 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – FONDATION
« YOUTH STARS »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'accorder un soutien financier de 200 \$ à la fondation
« Youth Stars » afin de les aider à défrayer les dépenses associées
avec l'activité « Intercultural Youth Music and Dance Festival » devant
se tenir à l'école secondaire Riverdale, samedi le 27 avril 2019 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il
appert du certificat n° 19-12920, émis le 23 février 2019.

2019-172 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – FONDATION
« OTIS GRANT AND FRIENDS »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'accorder un soutien financier au montant de 750 \$ à la fondation
« Otis Grant and Friends » ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-12930, émis le 21 février 2019.

2019-173 PROCLAMATION ET AUTORISATION – 14 MAI 2019 « JOURNÉE
DU DENIM POUR LA PRÉVENTION DU CANCER DU SEIN » DANS
POINTE-CLAIRE – SOUTIEN FINANCIER À « CURE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE proclamer le 14 mai 2019 comme étant la « journée du denim pour
la prévention du cancer du sein » dans Pointe-Claire ;

D'autoriser un soutien financier à l'organisme « Cure » au montant
équivalent à la somme versée par les employés de la Ville de
Pointe-Claire ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-12939, émis le 18 février 2019.

2019-174 AUTORISATION – ÉVÈNEMENT « UNE HEURE POUR LA TERRE
2019 »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à participer à l'évènement
« Une heure pour la Terre 2019 ».

2019-175 AUTORISATION – DONATION D'ENVIRON CINQUANTE (50)
BICYCLETTES PERDUES, VOLÉES ET NON RÉCLAMÉES POUR
LES ANNÉES 2017 ET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'autoriser le service des finances à procéder à la donation d'environ
cinquante (50) bicyclettes perdues, volées et non réclamées pour les
années 2017 et 2018 à l'organisme de bienfaisance
« Les amis du CUSM ».

2019-176 REMERCIEMENTS – MEMBRES SORTANTS DU COMITÉ
CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE
POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE remercier les membres sortants du comité consultatif de la
bibliothèque publique de Pointe-Claire soient monsieur Len Richman
pour la période de janvier 2014 à novembre 2018 et
madame Emma Loubatié pour la période de janvier 2018 à décembre
2018 ;

DE féliciter ces personnes pour leur bon travail et les remercier pour
leur dévouement à promouvoir la culture dans notre communauté.

2019-177 NOMINATION – NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE
POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE nommer madame Geneviève Myhal pour agir en tant que membre
du comité consultatif de la bibliothèque publique de Pointe-Claire à
compter de maintenant et jusqu'au 31 décembre 2019 ainsi que
monsieur Aldo Lermieri pour agir en tant que membre jusqu'au
31 décembre 2020.

2019-178 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – « LES ANCIENS OLD
TIMERS DE POINTE-CLAIRE »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver un soutien financier de 5,000 \$ à l'Association d'hockey
« Les Anciens Oldtimers de Pointe-Claire » afin de les aider à défrayer
les dépenses associées à l'évènement tenu à l'occasion de leur
50^e anniversaire devant se tenir à l'aréna Bob-Birnie vendredi le
19 avril 2019 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13041, émis le 6 mars 2019.

2019-179 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA CITÉ
DORVAL POUR LA RÉPARATION DU BOULEVARD DES SOURCES
SUD, ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET LE CHEMIN DU
BORD-DU-LAC–LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver une entente à intervenir avec la Cité de Dorval portant sur
la réalisation de travaux routiers et autres travaux divers pour la
réparation du boulevard des Sources sud, entre l'autoroute 20 et le
chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore ;

D'autoriser en conséquence le Maire ou, en son absence, le Maire
suppléant et le greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, à
signer cette entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-180

**APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA
« FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FMQ) »
POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ QUANT À
LA CONVERSION AU DEL DE NOTRE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE
ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la « Fédération québécoise des municipalités (FQM) » une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la « FQM » au nom de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la « FQM » a adopté une politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce ;

CONSIDÉRANT QUE dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la « FQM » a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités ;

CONSIDÉRANT QU' « Énergère Inc. » a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la « FQM » étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville de Pointe-Claire doit conclure une entente avec la « FQM » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pointe-Claire souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la « FQM » et « Énergère Inc. » ;

CONSIDÉRANT QUE la « FQM » accepte de signer une entente avec la Ville de Pointe-Claire pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

QUE la Ville de Pointe-Claire participe à l'Appel d'offres lancé par la « FQM » et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

QUE monsieur Patrice Langlois, ingénieur, Directeur - Gestion du territoire ou en son absence monsieur Benoit Filion, ingénieur, Planificateur - Contrôle stratégique soit autorisé à signer une entente avec la « FQM » lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE monsieur Patrice Langlois, ingénieur, Directeur - Gestion du territoire ou en son absence monsieur Benoit Filion, ingénieur, Planificateur - Contrôle stratégique soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Pointe-Claire, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'étude de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;

QUE monsieur Patrice Langlois, ingénieur, Directeur - Gestion du territoire ou en son absence monsieur Benoit Filion, ingénieur, Planificateur - Contrôle stratégique soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la « FQM », de l'Appel d'offres ou du Contrat.

2019-181 ANNULATION – RÉSOLUTION 2019-097 AUTORISANT LE RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2019, AUPRÈS DE LA COMPAGNIE « AQUAREHAB », DU CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LE REMPLACEMENT DES BOÎTES DE SERVICES ET DES BOÎTES DE VANNES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'annuler la résolution 2019-097 autorisant le renouvellement pour l'année 2019, auprès de la compagnie « AquaRehab », du contrat relatif à la fourniture de services d'excavation pneumatique pour le remplacement des boîtes de services et des boîtes de vannes ;

DE ne pas se prévaloir de l'année optionnelle 2019 du contrat ;

DE mettre fin au contrat TP160006 ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun en 2019, d'un nouvel appel d'offres.

2019-182 REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE L'AVENUE CARTIER ET POUR LES SENTIERS, ENTRE L'AVENUE VAL-SOLEIL ET L'AVENUE DE L'HORIZON

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation a été lancé entre le 31 janvier 2019 et le 18 février 2019 pour les travaux d'embellissement de l'avenue Cartier et pour les sentiers entre l'avenue Val-Soleil et l'avenue de l'Horizon ;

ATTENDU QUE cinq (5) compagnies (Jeux-Tec Inc, P.N.G. Projets d'aménagements Inc., Les entreprises Rose Neige, Aménagements Sud-Ouest, Les Entreprises Ventec Inc) ont présenté une soumission pour ce projet ;

ATTENDU QUE les prix soumis de quatre (4) soumissionnaires sur cinq (5) excèdent largement le montant maximum pour l'octroi d'un contrat par invitation ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter les cinq (5) soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres GP1908-17031B, et ce, pour le motif indiqué au troisième alinéa du préambule de la présente résolution ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres.

2019-183 RENOUELEMENT – CONTRAT OCTROYÉ À « DONNACONA CHRYSLER » POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE FOURGONNETTE (4 X 2) AVEC TOIT SURÉLEVÉ, ANNÉE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE se prévaloir de l'option prévue en faveur de la Ville de Pointe-Claire, en vertu des documents contractuels employés lors de l'appel d'offres TP180010 suivant lequel un contrat initial a été octroyé à la compagnie « Donnacona Chrysler » pour la fourniture et la livraison d'une fourgonnette (4 x 2) avec toit surélevé, année 2018 ;

D'acheter une fourgonnette (4 x 2) avec toit surélevé neuve pour un montant total de 43 380,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents contractuels ayant fait l'objet de l'appel d'offres TP180010 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-19-005, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12903, émis le 21 février 2019.

2019-184 RENOUVELLEMENT – CONTRAT OCTROYÉ À « GÉOPOSITION, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. » POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ARPENTAGE NÉCESSAIRE POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu à l'appel d'offres GP1806-18190, pour l'année 2019, au montant de 58 570,45 \$, taxes incluses, concernant des services professionnels d'arpentage ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-19-000, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12961, émis le 21 février 2019.

2019-185 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – FOURNITURE D'ASPHALTE CHAUDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction DJL », pour un montant total de 44 781,41 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la somme de 50 530,17 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-01-625 et 02-415-00-625, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12712, émis le 23 janvier 2019.

2019-186 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE DÉCHETS, DE RÉSIDUS ENCOMBRANTS, DES MATIÈRES ORGANIQUES DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et majoritairement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « RCI Environnement division WM Québec Inc. », pour des services de collecte et de transport de déchets, de résidus encombrants, des matières organiques du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, pour un montant total de 127 047,38 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie, faisant passer le montant du contrat à la somme de 5 930 704,00 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-471, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12841, émis le 4 février 2019.

2019-187 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Tessier Récréo-Parc Inc. », pour la construction d'un parc de planches à roulettes, pour un montant total de 1 352,69 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie, faisant passer le montant du contrat au montant de 694 992,29 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-52-874, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12932, émis le 21 février 2019.

2019-188 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
CONSTRUCTION DU TERRAIN DE STATIONNEMENT DU
PARC TERRA-COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec
« Ali Excavation Inc. », pour la construction du terrain de
stationnement du parc Terra-Cotta, pour un montant total de
2 655,92 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec
cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la somme
de 849 845,66 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-12-858, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-12935, émis le 21 février 2019.

2019-189 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉPARATION
DU TOIT MÉTALLIQUE DU CENTRE NOËL-LEGAULT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec
« Revêtements Métalliques Lussier Inc. », pour la réparation du toit
métallique du centre Noël-Legault, pour un montant total de
14 849,02 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec
cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la somme
de 203 948,40 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-851, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-12985, émis le 22 février 2019.

2019-190 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – L'INSTALLATION
D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD
HYMUS ET DE L'AVENUE ALSTON ET POUR L'INSTALLATION
D'UN FEU DE CIRCULATION À LA TRAVERSE PIÉTONNIÈRE AU
300, BOULEVARD HYMUS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec
« Neolect Inc. », pour l'installation d'un feu de circulation à
l'intersection du boulevard Hymus et de l'avenue Alston et pour
l'installation d'un feu de circulation à la traverse piétonnière au
300, boulevard Hymus, pour une réduction d'un montant de
9 143,64\$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec
cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la somme
de 212 924,02 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-13-005, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-12999, émis le 25 février 2019.

2019-191 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES
D'IMPRESSION DES OUTILS DE COMMUNICATIONS 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des services d'impression des outils de
communications à « Novexco Inc. (Hamster) », qui a fourni la plus
basse soumission conforme, pour un montant total de 48 767,95 \$,
taxes incluses, pour 2019, la Ville se réservant le droit de renouveler le
contrat pour chacune des années 2020 et 2021, conformément aux
documents de l'appel d'offres DP190008 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-349, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-12974, émis le 27 février 2019.

2019-192 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES
PROFESSIONNELS D'ENTRETIEN ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
DES PROGICIELS « BIBLIO MONDO »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'annuler la résolution 2019-034, relativement au dossier décisionnel
18-138-12547 ;

D'octroyer un contrat pour les services d'entretien et assistance
technique des progiciels « Biblio Mondo » pour les années 2019, 2020
et 2021 à « Mondo In Inc. », pour un montant total de 142 209,39 \$,
taxes incluses, conformément aux propositions PTLC2019 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-38-551, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-12876, émis le 7 février 2019.

2019-193 OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DES LICENCES
D'ABONNEMENTS « MICROSOFT » POUR LES ANNÉES 2019,
2020 ET 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour l'achat des licences d'abonnements
« Microsoft » à « Microsoft Licensing GP », pour un montant total de
62 301,73 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-12943, émis le 18 février 2019.

2019-194 OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE SIX (6) AFFICHEURS
ÉDUCATIFS DE VITESSE ET L'ACHAT D'UNE REMORQUE DE
TRANSPORT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour l'achat de six (6) afficheurs éducatifs de
vitesse et l'achat d'une remorque de transport à « Traffic Innovation »,
pour un montant total de 73 928,93 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 33-020-19-009 et
33-020-16-004, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12982,
émis le 21 février 2019.

2019-195 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN DE VÉGÉTAUX

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux de plantation et d'entretien de végétaux des boulevards, incluant l'arrosage pour l'année 2019 à « 9042-0845 Québec Inc. », qui a fourni la seule soumission conforme, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190014, pour un montant total de 58 869,88 \$, taxes incluses ; D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12966, émis le 22 février 2019.

2019-196 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN D'ARBRES POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat de plantation et d'entretien d'arbres pour les années 2019 et 2020, avec une année en option, étant l'année 2021, à « Groupe D.R.M. Inc. » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 400 113 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190020 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12955, émis le 21 février 2019.

2019-197 OCTROI D'UN CONTRAT – COLLECTES SPÉCIALES D'ARTICLES REMBOURRÉS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour des collectes spéciales d'articles remboursés à « 4121104 Canada Inc. (100 % Environnemental) », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 216 270 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP90010 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-479, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12781, émis le 15 février 2019.

2019-198 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE POUR L'INSPECTION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE DIVERSES TOITURES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels d'un laboratoire pour l'inspection et la surveillance des travaux de réparation de diverses toitures à « SNC Lavalin GEM Québec Inc. », ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant total de 57 395,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1905-18161 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-18-001, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12965, émis le 21 février 2019.

2019-199 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'IMPRESSION DES PUBLICATIONS ANNUELLES DE LA VILLE POUR 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services d'impression des publications annuelles de la Ville pour 2019 à « Impression Paragraph Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 143 281,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres DP190007 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-349, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12972, émis le 28 février 2019.

2019-200 OCTROI D'UN CONTRAT – INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR ADDITIONNEL À L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'installation d'un compresseur additionnel à l'aréna Bob-Birnie à « Zero-C / Climat Control SB Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 129 667,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1904-18099 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-52-876, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12969, émis le 25 février 2019.

2019-201 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PEINTURE ALKYDE POUR LE MARQUAGE DES CHAUSSÉES À FAIBLE « COV » POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de la peinture alkyde de marquage des chaussées à faible « COV » pour trois (3) années fermes, étant les années 2019, 2020 et 2021, à « Ennis Paint Canada ULC », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 99 073,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents et addendas de l'appel d'offres TP190021, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2022 et 2023 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-350-00-637, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12951, émis le 25 février 2019 ;

DE rejeter la soumission la plus basse reçue et non conforme de la compagnie « Équipement Stinson Inc. », qui a fourni une soumission non signée et incomplète.

2019-202 OCTROI D'UN NOUVEAU CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION MENSUELLE ET ANNUELLE DES AIRES DE JEUX DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un nouveau contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'inspection mensuelle et annuelle des aires de jeux de la Ville à « Conception Paysage Inc. », pour un montant total de 21 068,02 \$, taxes incluses, le tout suivant le bordereau de prix déposé par cette compagnie le 23 novembre 2018 et les autres documents contractuels applicables ;

DE mettre fin par conséquent au contrat octroyé le 3 avril 2018, suite à l'appel d'offres lancé le 15 mars 2018 sous le numéro G-1808-18199 et, donc, de ne pas se prévaloir de la faculté de le renouveler pour les années 2019 et 2020 ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-18-020, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12667, émis le 23 janvier 2019.

2019-203 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE FONTAINES À BOIRE DANS DIVERS PARCS DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de fontaines à boire dans divers parcs de la Ville à « Construction Civiltek Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 111 330,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1904-17017 ;

D'imputer cette dépense aux 63-420-18-000, 63-420-19-030 et 03-920-16-161, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12898, émis le 22 février 2019.

2019-204 OCTROI D'UN CONTRAT – LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE, ENTRE L'AVENUE PAPRICAN ET LE BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la construction et l'aménagement d'une piste cyclable, entre l'avenue Paprican et le boulevard Saint-Jean, à « P.N.G. Projets d'aménagements Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 312 694,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1903-18078 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-22-874, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12896, émis le 22 février 2019.

2019-205 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉPARATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU CENTRE CULTUREL STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réparation de l'enveloppe extérieure du centre culturel Stewart Hall à « Héloïse Thibodeau Architecte Inc. », ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant total de 77 953,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1901-18161 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-18-001, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12945, émis le 21 février 2019.

2019-206 APPROBATION – AMENDEMENT À LA GRILLE DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ACHAT ET L'IMPLANTATION D'UN « SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES INCLUANT LA PAIE (SIRH) »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver l'amendement à la grille des critères de sélection pour l'achat et l'implantation d'un « Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines incluant la paie (SIRH) », afin de permettre une meilleure évaluation du prix au critère numéro 6 de la grille en lien avec l'évaluation du prix proposé.

2019-207 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION DEVANT ÊTRE EMPLOYÉS DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES DEVANT ÊTRE LANCÉ POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE LOCATION D'AUTOBUS POUR LES CAMPS DE JOUR ET LE PROGRAMME D'AIDE AU TROISIÈME ÂGE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat pour la prestation de services de location d'autobus pour les camps de jour et le programme d'aide au troisième âge, d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes* (système dit "appels d'offres qualité à une enveloppe incluant le prix");

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 19-707-12941.

2019-208 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISION DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2019

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de mars 2019, telle que présentée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2019-209 APPROBATION – LISTE DE CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 12 MARS 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 12 mars 2019, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

2019-210 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX D'INGÉNIEURIE ET FINANCES À L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour le réaménagement des bureaux d'ingénierie et finances à l'hôtel de ville à « Nadeau Nadeau Blondin architectes Inc. », ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant total de 138 107,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1907-17234 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-041.

2019-211 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE lever la séance à 21 h 45.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Directrice adjointe,
agissant à titre de greffière